

ASSOC UGSEL 277 RUE ST JACQUES UNION GEN SPORT ENSEIGNEMENT LIBRE 75005 PARIS 05

N° Contrat : 0020840481510587

N° de Sociétaire : 0000048151

Attestation d'assurance Responsabilité Civile

Nous soussignés, Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05, attestons que :

ASSOC UGSEL 277 RUE ST JACQUES UNION GEN SPORT ENSEIGNEMENT LIBRE 75005 PARIS 05

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 0020840481510587, ayant pris effet le 01/10/2023 à 0h00 et valable* jusqu'au 01/10/2024 à 0h00, couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile pouvant lui incomber au titre de l'exercice de(s) l'activité(s) déclarée(s) aux Conditions particulières.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garantie et franchises figurant dans les limites ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE			
Nature des garanties	Montants des garanties par sinistre	Franchises par sinistre	
Tous dommages garantis sans pouvoir excéder pour :	15 000 000 € 15 000 000 €	NEANT	
 Les dommages corporels Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	2 500 000 €	10% des dommages Minimum : 80 € Maximum : 400 €	
Faute inexcusable	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	NEANT	
Dommages aux biens confiés	200 000 €	10% des dommages Minimum : 400 € Maximum : 2 500 €	
Occupation temporaire de locaux Incendie dégât des eaux Dommages électriques Bris de glaces Vol Autres dommages	1 500 000 € 100 000 € 30 000 € 30 000 € 10 000 €	10% des dommages Minimum : 150 € Maximum : 450 €	
Dommages immatériels non consécutifs	75 000 € Par année d'assurance	10 % des dommages Minimum : 500 € Maximum : 2 200 €	
ENVIRONNEMENT			



Responsabilité atteinte accidentelle à l'environnement Tous dommages confondus dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels	750 000 € dont 30 000 € pour les frais d'urgence Par année d'assurance	10 % des dommages Minimum : 400 € Maximum : 1 600 €	
RC environnementale Frais de prévention et de réparation de dommages environnementaux	35 000 € par année d'assurance	1500 €	
DEFENSE PENALE ET RECOURS			
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu	
Recours	50 000 € par sinistre	Seuil d'intervention de 380 €	

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance à la charge de l'assureur pour les seules périodes mentionnées, et ne peut engager la Mutuelle Saint-Christophe assurances au-delà des garanties et limites prévues dans les clauses du contrat auxquelles elle se réfère.

*attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Fait à Paris le 03/10/2023

Pour l'assureur, Le Directeur technique Marc Etévé

